



Mars 2021

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

### Journée internationale des droits de la femme

#### A BERCY, ASSEZ DES DISCOURS ... PLACE AUX ACTES AVEC DES MOYENS !



Ce 8 mars 2021, **FO** est au rendez-vous de la journée internationale des droits de la femme. Pour **FO**, la journée des droits de la femme c'est chaque jour, des actions concrètes, pour voir supprimer les inégalités, notamment en matière d'égalité salariale, de déroulement de carrière et de retraite.

C'est un défi majeur alors que la crise sanitaire et économique frappe durement les salariés. Le Président de la République a consacré l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes « grande cause nationale » en 2018. Les ministres successifs de Bercy se sont voulus à la pointe du combat pour l'égalité professionnelle dès 2008.

Un plan d'action fut signé par l'ensemble des fédérations représentatives en 2011. Celui de 2015 avait reçu l'approbation de **FO Finances**, même si l'on notait un manque d'implication de certaines directions tant au niveau national que local.

En février 2020, un nouveau plan égalité professionnelle a été présenté aux fédérations syndicales. Même si ce plan comporte d'indéniables actions concrètes, comme la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, il n'en demeure pas moins que **FO Finances** a décidé de ne pas le signer. Car il a été soumis à la signature en pleine réforme d'une retraites par points, dont les femmes sont les plus pénalisées. Elles sont aussi les 1<sup>ères</sup> victimes des mobilités imposées par les restructurations et la mise en place des lignes directrices de gestion à Bercy.

**FO Finances** dénonce depuis des années l'impact négatif des règles de gestion sur les carrières des femmes, avec en tout premier lieu la mobilité géographique contrainte, notamment pour les promotions de C en B.

Sur l'égalité salariale et l'égalité effective dans les parcours professionnels, pour **FO Finances**, beaucoup reste encore à faire. Des études menées à Bercy ont démontré les différences de déroulement de carrière entre femmes et hommes d'une même promotion, sans que le ministère présente des mesures concrètes pour corriger ces inégalités. Ce n'est pas un plan déconnecté de l'actualité sociale et sans moyen budgétaire qui peut rétablir l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette année, l'émancipation économique des femmes et l'égalité professionnelle est le thème retenu par le ministère de l'égalité femmes/hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme.

**GAGEONS QUE CE THÈME NE RESTE PAS  
QU'UN SLOGAN AUX PORTES DE BERCY.**

#### LA DÉGRINGOLADE DU POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES

Dans le Statut général des Fonctionnaires, le traitement est calculé sur la base des points inscrits dans la grille, qui est construite pour reconnaître les qualifications et permettre une évolution de carrières. La valeur du point mesure le pouvoir d'achat des fonctionnaires par rapport à l'inflation. Dès qu'elle n'augmente pas autant que l'inflation, les fonctionnaires perdent du pouvoir d'achat.

Entre janvier 2000 et décembre 2020, l'inflation en France est de 33,3 %. Aujourd'hui, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000, il faudrait augmenter la valeur du point de 20,79%. Pour les fonctionnaires, la perte est énorme ! Exemples ci-dessous :

	Catégorie A IM 673	Catégorie B IM 503	Catégorie C IM 368
Traitement brut	3 153,69 €	2 357,07 €	1 724,45 €
Traitement brut fictif <sup>1</sup>	3 809,34 €	2 847,10 €	2 082,96 €
Perte mensuelle	655,65 €	490,03 €	358,51 €

#### Augmentation de la retenue pour pension: un racket supplémentaire pour les fonctionnaires

Entre 2011 et 2020, la retenue pour pension civile des fonctionnaires est passée de 7,85 à 11,10%. Cela diminue d'autant le traitement net des fonctionnaires et s'ajoute à la baisse de la valeur réelle du traitement brut.

#### Un arsenal de mesures contre le pouvoir d'achat

Pour le gouvernement, tous les moyens sont bons pour faire baisser la masse salariale des fonctionnaires. C'est pour cela qu'il diminue les ratios promus/promouvables qui permettent de déterminer le nombre d'agents qui accèdent au grade supérieur. Le RIFSEEP, fondé sur le principe d'une rémunération au mérite, ne prévoit de réévaluation que tous les 4 ans ou en cas de changement de grade ou de fonctions. C'est donc le blocage du montant des indemnités.

#### Non au paquet salarial!

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, n'envisage pas d'augmentation du point d'indice : elle évoque la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire des agents publics (son secrétaire d'Etat a, lui évoqué l'augmentation de l'indemnité pour frais de déplacement et l'indemnité vélo !) **FO**, revendique un traitement décent pour les fonctionnaires, ce qui suppose le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie pendant les nombreuses années d'austérité qui viennent de s'écouler.

**C'est la raison pour laquelle FO Fonction Publique exige 20 % d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice!**

1 -calculé à partir de la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000